



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E113168

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2007

Forme juridique : EURL

Capital : DEPUIS LE 31/07/2019
7 620

Raison sociale : ESPACE PEVELE CONFORT (EPC)

21 B RUE DU PONT THIBAUT
59710 ENNEVELIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 493 426 696 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

SWISSLIFE AB 011013071

Assurance Responsabilité Civile :

SWISSLIFE AB 011013070

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 20 59 80 36

Portable :

Site Internet : www.espacepeveleconfort.fr

E-mail : espacepeveleconfort@orange.fr

Responsabilité légale :

LEFEBVRE PIERRE-HENRI GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/10/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/10/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 KVA	11/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	11/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/10/2023
o Panneaux solaires photovoltaïques	11/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.